



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/37
19 octobre 2021

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS



COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-huitième réunion
Montréal, 15 – 19 novembre 2021¹

PROPOSITION DE PROJET : BAHAMAS (LES)

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination :

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche)

PNUE/ONUDI

¹ Des réunions en ligne et un processus d'approbation intersessions se tiendront en novembre et décembre 2021 à cause du coronavirus (COVID-19)

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Bahamas (les)

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉE	MESURE DE CONTRÔLE
Plan de l'élimination des HCFC (Phase I)	PNUE (principale), ONUDI	65 ^e	35 % d'ici 2020

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C groupe I)	Année : 2020	2,62 (tonnes PAO)
---	--------------	-------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)								Année : 2020	
Substance chimique	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale pour le secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					2,62				2,62

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 – 2010 :	4,81	Point de départ des réductions globales durables :	4,81
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	1,68	Restante :	3,13

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2021	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,17	0,17
	Financement (\$ US)	35 001	35 001
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0	0
	Financement (\$ US)	0	0

(VI) DONNÉES DU PROJET		2011	2013	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021*	Total	
Limites de consommation en vertu du Protocole de Montréal		s. o.	4,81	4,33	4,33	4,33	4,33	4,33	3,13	3,13	s. o.	
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)		s. o.	4,81	4,33	4,33	4,33	4,33	4,33	3,13	3,13	s. o.	
Financement convenu (\$ US)	PNUE	Coûts du projet	18 200	49 550	0	58 175	0	0	0	30 975	0	156 900
		Coûts d'appui	2 366	6 442	0	7 563	0	0	0	4 026	0	20 397
	ONUDI	Coûts du projet	105 128	10 464	0	35 828	0	0	0	0	0	151 420
		Coûts d'appui	9 462	942	0	3 224	0	0	0	0	0	13 628
Fonds approuvés par ExCom (\$ US)	Coûts du projet	123 328	60 014	0	0	94 003	0	0	0	0	277 345	
	Coûts d'appui	11 828	7 384	0	0	10 787	0	0	0	0	29 999	
Total des fonds demandés pour approbation à cette réunion (\$ US)	Coûts du projet	0	0	0	0	0	0	0	0	30 975	30 975	
	Coûts d'appui	0	0	0	0	0	0	0	0	4 026	4 026	

*La quatrième tranche aurait dû être présentée en 2020.

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
--	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement des Bahamas, le PNUE, à titre d'agence d'exécution désignée, a présenté une demande de financement pour la quatrième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 30 975 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 4 026 \$ US pour le PNUE seulement.² La présentation comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche, le rapport de vérification sur la consommation des HCFC pour 2017 à 2020, ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2022 à 2023.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement des Bahamas a rapporté une consommation de HCFC de 2,62 tonnes PAO en 2020, ce qui est environ 45,5 pour cent inférieur à la valeur de référence des HCFC pour la conformité. La consommation de HCFC pour 2016 à 2020 est indiquée au Tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC des Bahamas (2016-2020, données de l'Article 7)

HCFC-22	2016	2017	2018	2019	2020	Valeur de référence
Tonnes métriques (tm)	68,00	50,00	49,40	48,82	47,70	87,54
Tonnes PAO	3,74	2,75	2,72	2,69	2,62	4,81

3. Une partie des HCFC importés en 2016 a été stockée, entraînant une consommation plus élevée cette année-là. Puisque la réduction de la consommation a été atteinte principalement en raison de la mise en œuvre des activités relatives à l'exécution des quotas pour les HCFC et à la formation des techniciens en entretien des appareils de réfrigération, dans le cadre du PGEH, et au remplacement de l'équipement fonctionnant aux HCFC par de l'équipement fonctionnant principalement avec des frigorigènes à fort potentiel de réchauffement de la planète (PRG).

Rapport sur la mise en œuvre du programme du pays

4. Le gouvernement des Bahamas a communiqué des données du secteur de la consommation des HCFC dans le cadre du rapport sur la mise en œuvre du programme du pays de 2020 et ces données correspondent aux données déclarées en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement des Bahamas met actuellement en place un système de licences et de quotas d'importation et d'exportation des HCFC, et que la consommation totale de HCFC en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal pour 2017 à 2020 était correcte (comme indiqué dans le Tableau 1 ci-dessus). Le rapport de vérification comprend également des recommandations pour renforcer les règlements nationaux des Bahamas, notamment : en maintenant un carnet des ventes et des rapports périodiques des ventes de HCFC aux usagers par les détaillants et les distributeurs; en encourageant les propriétaires d'appareils à faire entretenir leur équipement par des techniciens formés et à adopter la récupération et la réutilisation des frigorigènes, lorsque possible, grâce à des programmes de rayonnement de l'information et à des consultations; et en révisant les règlements donnant le pouvoir à l'Unité nationale de l'ozone (UNO) d'émettre des quotas de HCFC pour les importateurs et d'en faire le suivi, et de vérifier les quotas d'importation des HCFC par rapport aux rapports soumis par les importateurs, de concert avec les douanes. Ces activités seront amorcées dans la présente tranche de la phase I du PGEH et se poursuivront pendant la mise en œuvre de la phase II.

² Conformément à la lettre du 3 août 2021 adressée au Secrétariat par le ministère du Logement et de l'Environnement.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

Cadre juridique

6. Le commerce des HCFC est contrôlé par le règlement relatif au Protocole de Montréal (système d'octroi de licences d'importation et d'exportation des substances réglementées) (chapitre 216A) et la Loi sur la gestion des douanes (modification) de 2013. Le ministère des Douanes et des Droits d'accise des Bahamas est chargé d'appliquer le règlement et de communiquer les données de consommation à l'UNO.

7. Les Bahamas ont mis en place un système de licences et de quotas exécutoire qui assure le respect du calendrier d'élimination des HCFC. L'UNO, située au sein du Service de la salubrité de l'environnement (DEHS) relevant du ministère de l'Environnement et du Logement, est responsable d'établir et de suivre les quotas d'importation par substance selon l'autorisation du ministre, de les affecter aux importateurs enregistrés, selon leur historique de part du marché et les limites de consommation fixées dans l'Accord de PGEH avec le Comité exécutif, et de délivrer les licences d'importation. À la fin de 2021, le gouvernement passera de son système de guichet unique électronique à un système entièrement intégré et automatisé qui facilitera la communication avec les parties prenantes, y compris les importateurs de HCFC et l'UNO; cela renforcera le suivi des importations et exportations des HCFC ainsi que la production de rapports.

8. Le gouvernement des Bahamas planifie d'interdire l'importation d'appareils fonctionnant aux HCFC à partir du 1^{er} janvier 2023.

Secteur de l'entretien des appareils de réfrigération

9. Les activités suivantes ont été mises en œuvre :

- (a) Deux formateurs dans le domaine de la réfrigération et de la climatisation ont été formés pour l'entretien d'appareils utilisant des solutions de remplacement sans HCFC, y compris le R-410A, et 10 techniciens en réfrigération et climatisation ont été formés sur la manipulation en toute sécurité des frigorigènes de remplacement et leur entretien, y compris le R-410A et les frigorigènes à faible PRG; des ateliers informatifs ont eu lieu pour les techniciens d'entretien des appareils de réfrigération et les importateurs sur l'élimination des HCFC et les liens avec l'Amendement de Kigali;
- (b) Une étude documentaire a été entreprise pour évaluer les meilleures options de reconversion des appareils utilisant le HCFC-22 et a conclu que quelques frigorigènes à fort PRG qui étaient commercialement disponibles (p. ex., R-407C, R-427A, R-422D, R-438A, R-453A) pouvaient servir d'options de reconversion; toutefois, l'approvisionnement était difficile pour les frigorigènes à faible PRG qui pouvaient aussi être utilisés pour la reconversion. En se fondant sur l'étude, le PNUE a confirmé que le gouvernement des Bahamas n'entreprendra pas de reconversion des appareils de réfrigération fonctionnant au HCFC-22, tel que cela a été proposé initialement dans la phase I du PGEH. Le rapport³ de cette étude documentaire a été présenté à la 84^e réunion;
- (c) Des outils et de l'équipement supplémentaires (p. ex., machine de récupération et de recyclage des frigorigènes, identifiant de frigorigènes, manomètre de collecteur numérique) ont été fournis et distribués à l'Institut technique et professionnel des Bahamas (BTVI) et à la Société des ingénieurs en réfrigération (RSES); la formation sur les bonnes pratiques d'entretien a été offerte à 21 techniciens en réfrigération et climatisation;

³ UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/22, paragraphes 30 à 34.

- (d) Le gouvernement a élaboré et distribué des messages d'intérêt public aux médias imprimés et numériques sur divers sujets, y compris le passage vers des substituts à faible PRG; et il a mis en œuvre des activités de sensibilisation du public, comme des parcours promotionnels, des marches pour la sensibilisation au sujet de l'élimination des HCFC.

Mise en œuvre et suivi du projet

10. La mise en œuvre du projet, le suivi et les rapports ont été menés par un consultant sous la supervision de l'UNO. Les dépenses totales pour cet élément s'élèvent jusqu'ici à 42 500 \$ US pour la phase I, ce qui est plus élevé que le budget total de 36 300 \$ US, principalement en raison des coûts plus élevés des consultants et des dépenses de déplacement, comparativement aux sommes prévues lorsque la phase I du PGEH a été approuvée.

État du décaissement des fonds

11. En date de septembre 2021, sur le montant de 277 345 \$ US approuvé jusqu'ici, 240 500 \$ US ont été décaissés (109 675 \$ US pour le PNUD et 130 825 \$ US pour l'ONUDI) comme l'indique le Tableau 2. Le solde de 36 845 \$ US sera décaissé en 2022.

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH pour les Bahamas (\$ US)

Tranche		PNUE	ONUDI	Total	Taux de décaissement (en %)
Première tranche	Approuvé	18 200	105 128	123 328	100
	Décaissé	18 200	105 128*	123 328	
Deuxième tranche	Approuvé	49 550	10 464	60 014	73
	Décaissé	33 300	10 464*	43 764	
Troisième tranche	Approuvé	58 175	35 828	94 003	78
	Décaissé	58 175	15 528	73 703	
Total	Approuvé	125 925	151 420	277 345	87
	Décaissé	109 675	131 120	240 795	

*Dont 40 \$ US de la première tranche et 255 \$ US de la deuxième tranche ont été renvoyés au Fonds par l'ONUDI.

Plan de mise en œuvre de la quatrième tranche du PGEH

12. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre janvier 2022 et décembre 2023 :
- (a) La formation d'au moins 100 techniciens en réfrigération et climatisation sur les bonnes pratiques d'entretien et l'utilisation en toute sécurité de substituts sans HCFC; des ateliers informatifs pour les techniciens en réfrigération et climatisation, les importateurs et d'autres parties prenantes concernées sur l'introduction de substituts à faible PRG et les répercussions de leur usage au pays (PNUE) (38 250 \$ US)⁴;
 - (b) L'élaboration d'articles dans les médias, d'objets promotionnels (p. ex., t-shirts, affiches, feuillets d'information et bannières) et d'activités de sensibilisation du public (p. ex., une marche ou une course pour la protection de la couche d'ozone) (PNUE) (5 475 \$ US);
 - (c) Suivi de projet et production de rapports sur les activités du PGEH par le biais de l'UNO (PNUE) (3 500 \$ US).

⁴ Comprend le solde de 16 250 \$ US de la deuxième tranche qui sera utilisé pour la formation des techniciens.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Retard dans la présentation de quatrième tranche

13. Le PNUE a expliqué que les principales causes derrière le retard dans la présentation de la présente tranche découlaient des effets dévastateurs de l'ouragan Dorian en 2019 et la pandémie de COVID-19 depuis 2020, qui a engendré des défis de mise en œuvre, comme la tenue de consultations, l'organisation d'activités de formation et la réalisation des travaux réguliers de l'UNO et des agences de service; pendant la période de rétablissement de la pandémie de COVID-19, entrevue dans un avenir proche, le gouvernement prendra toutes les mesures pour mettre en œuvre de façon accélérée les activités restantes et celles planifiées pour la quatrième tranche.

Rapport de vérification

14. Le gouvernement propose de mettre en œuvre les recommandations relatives au rayonnement de l'information et aux activités de sensibilisation, renforçant les règlements pertinents et la coordination avec les autorités douanières et les importateurs sur le suivi de l'importation de HCFC et les rapports pendant la quatrième tranche de la phase I et il continuera de les mettre en œuvre pendant la phase II du PGEH.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

Cadre juridique

15. Le gouvernement des Bahamas a déjà émis des quotas d'importation de HCFC pour 2021 à 2,86 tonnes PAO, ce qui est inférieur aux cibles du Protocole de Montréal.

Secteur de l'entretien des appareils de réfrigération

16. Le Secrétariat a noté que le plan de mise en œuvre présenté pour la quatrième tranche, qui comprend les activités relatives au secteur de l'entretien, au programme de sensibilisation et de rayonnement et au suivi et à la gestion de projet, était en accord avec la décision 84/31(b).⁵ Le PNUE a aussi confirmé que le gouvernement prendrait des mesures pour décourager l'utilisation du R-22A (un mélange frigorigène à base de HC qui a été utilisé comme substitut improvisé pour les appareils fonctionnant au HCFC-22) en collaboration avec les douanes, et pour promouvoir l'utilisation en toute sécurité de frigorigènes inflammables pendant les formations et les programmes de sensibilisation.

17. Le PNUE a indiqué que le gouvernement décourage la reconversion des appareils avec des frigorigènes inflammables; qu'aucune reconversion d'appareil avec ces frigorigènes n'est rapportée au pays; et que les techniciens en réfrigération et climatisation reçoivent la formation sur l'utilisation en toute sécurité des frigorigènes inflammables à faible PRG. Le gouvernement envisage également de mettre sur pied un système national de certification pour les techniciens d'entretien pendant la phase II du PGEH.

Dépenses au-dessus des budgets

18. Le Secrétariat a noté que les dépenses relatives aux activités de sensibilisation ainsi qu'à la gestion et au suivi de projet étaient plus élevées que les sommes prévues, comme l'indique le Tableau 3.

⁵ Demander au PNUE de présenter, avec la demande pour la quatrième tranche de financement de la phase I du PGEH, un plan d'action révisé de la phase I, en notant que l'élément de reconversion qui avait été approuvé initialement dans le cadre de cette phase ne sera pas mis en œuvre.

Tableau 3 : Budgets et dépenses pour la sensibilisation et la gestion de projet (\$ US)

Détails	Budget pour la phase I	Dépenses jusqu'à la troisième tranche	Budget pour la quatrième tranche
Activités de sensibilisation	12 000	22 000	5 475
Gestion et suivi du projet	39 900	42 500	3 500

19. Le PNUE a expliqué que les budgets initialement proposés pour les activités de sensibilisation avaient été sous-estimés; les coûts pour le soutien d'un consultant afin d'élaborer les activités de sensibilisation ainsi que pour la publication et la distribution de documents promotionnels ont entraîné des dépenses plus élevées. En ce qui concerne la gestion et le suivi de projet, les dépenses pour les consultants et les déplacements étaient également plus élevées que celles qui avaient été prévues, ce qui a entraîné l'augmentation du coût pour ces services. Le PNUE a aussi précisé que le gouvernement considérait que les activités de sensibilisation et de rayonnement sont essentielles pour garantir que les techniciens d'entretien, les utilisateurs finaux et le public en général soient conscients des activités relatives au PGEH, ainsi que de la disponibilité et de l'adoption des solutions de remplacement à faible PRG, et que les budgets adéquats en vue du suivi et de la gestion de projet sont essentiels pour la mise en œuvre satisfaisante du PGEH; par conséquent, le gouvernement a révisé ses priorités et a réaffecté les fonds des activités d'accroissement de la capacité vers les activités de sensibilisation ainsi que la gestion et le suivi de projet. Le Secrétariat a examiné ces changements en accord avec les politiques pertinentes et les lignes directrices applicables pour les pays à faible volume de consommation et considère que cette révision est en accord avec les politiques et lignes directrices pertinentes et qu'elle aiderait le gouvernement à achever de façon satisfaisante la mise en œuvre des activités pour la phase I du PGEH et à atteindre la conformité aux cibles de l'Accord. Le budget révisé pour la phase I est donné dans le Tableau 4.

Tableau 4 : Budgets originaux et révisés pour la phase I du PGEH des Bahamas (\$ US)

Détails	Agence	Budget approuvé	Budget révisé
Accroissement de la capacité (formation des formateurs des douanes, des formateurs et des techniciens)	PNUE	105 000	83 425
Assistance technique (grande variété d'identifiants de frigorigènes, équipement, outils, rechanges)	ONUDI	151 420	151 420
Sensibilisation du public	PNUE	12 000	27 475
Gestion et suivi du projet	PNUE	39 900	46 000*
Total		308 320	308 320

*Cela s'élève à 14,9 pour cent des fonds approuvés pour la phase I.

Achèvement de la phase I

20. La date d'achèvement pour la phase I du PGEH était initialement prévue pour le 31 décembre 2021. Cependant, en raison des retards de mise en œuvre susmentionnés, le gouvernement des Bahamas a demandé de prolonger la mise en œuvre de la phase I jusqu'au 30 juin 2023 et a convenu d'achever financièrement le projet avant le 31 décembre 2023. Cette prolongation aiderait le gouvernement à achever les activités restantes de la phase I et à continuer d'atteindre et de maintenir les cibles de conformité du pays. Le PNUE a également indiqué que le gouvernement envisage de présenter la phase II du PGEH à la 90^e réunion.

Mise en œuvre de la politique sur les sexes

21. Le gouvernement, le PNUE et l'ONUDI sont pleinement engagés à mettre en œuvre la politique sur les sexes du Fonds multilatéral, en accord avec la décision 84/92(d).⁶ Le gouvernement continuera de fournir des possibilités égales aux hommes et aux femmes pour la participation aux activités du PGEH; le

⁶ La décision 84/92(d) demandait aux agences bilatérale et d'exécution d'appliquer une politique opérationnelle sur l'intégration des sexes tout au long du cycle du projet.

gouvernement et les agences d'exécution continueront de fournir des données ventilées sur les sexes dans le cadre des rapports périodiques. La phase II du PGEH sera élaborée avec la participation des femmes.

Durabilité de l'élimination des HCFC

22. La mise en œuvre du système de licences et de quotas garantit que les importations de HCFC sont contrôlées et suivies; les mesures supplémentaires de renforcement des règlements recommandées dans le rapport de vérification seront mises en œuvre pendant la quatrième tranche et la phase II du PGEH. Les questions connexes à l'ozone font partie du programme continu de formation du service de douanes; cela contribue à la formation continue et soutenue du personnel adéquat sur le suivi et le contrôle des HCFC. L'équipement et les outils pour la formation des techniciens d'entretien sur les bonnes pratiques de service ont été distribués au BTVI et à la RSES; de l'équipement de soutien supplémentaire est prévu dans la phase II du PGEH pour former plus de techniciens d'entretien sur la manipulation des frigorigènes inflammables à faibles PRG et l'entretien d'appareils qui les utilisent. Par la combinaison de l'exécution du système de licences et de quotas des HCFC et la formation continue des techniciens d'entretien et des agents d'application de la loi, le gouvernement devrait atteindre une élimination durable des HCFC.

Conclusion

23. Les Bahamas sont demeurés en conformité avec les cibles de contrôle fixées par le Protocole de Montréal pour 2017 à 2020, comme cela a été vérifié. En 2020, la consommation de HCFC était de 45,5 pour cent inférieure à la valeur de référence aux fins de conformité et de 39,4 pour cent inférieure à la consommation maximale admissible d'après l'Accord avec le Comité exécutif pour 2020. Le système de licences et de quotas est fonctionnel et les quotas émis pour 2021 étaient de 2,86 tonnes PAO sous les cibles de contrôle du Protocole de Montréal. Les recommandations du rapport de vérification seront mises en œuvre pendant la quatrième tranche et la phase II. La prolongation de la phase I jusqu'au 30 juin 2023 permettra au pays d'achever les activités restantes de la phase I et d'atteindre une élimination des HCFC durable. Le décaissement jusqu'à la troisième tranche s'élève à 87 pour cent des fonds approuvés.

RECOMMANDATION

24. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de :

- (a) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) des Bahamas;
- (b) Approuver, de manière exceptionnelle, la prolongation de la date d'achèvement de la phase I du PGEH pour les Bahamas jusqu'au 30 juin 2023, étant donné le retard dans la mise en œuvre des activités d'élimination en raison de la pandémie de COVID-19, et en prenant note qu'aucune autre prolongation pour la mise en œuvre du projet ne sera demandée;
- (c) Demander au gouvernement des Bahamas, au PNUE et à l'ONUDI de présenter un rapport de fin de projet à la deuxième réunion du Comité exécutif en 2023 et de renvoyer les soldes restants avant le 31 décembre 2023.

25. Le Secrétariat du Fonds recommande en outre l'approbation générale de la quatrième tranche de la phase I du PGEH pour les Bahamas, et le plan correspondant de mise en œuvre de la tranche pour 2022-2023 au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche)	30 975	4 026	PNUE